

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE  
SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement « **210-19 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE  
LA MRC ROBERT-CLICHE POUR L'ANNÉE 2020** », lequel a été adopté par le **CONSEIL  
DE LA MRC ROBERT-CLICHE**, le 27 novembre 2019.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville.

**Donné à Beauceville ce 12<sup>e</sup> jour de décembre, deux mille dix-neuf.**



---

Jacques Bussièrès,  
Directeur général & secrétaire-trésorier

---

Signature